

Le Port, le 18/05/2026

## Le port de Saint-Gilles obtient la labellisation Pavillon Bleu 2026 et reçoit le prix Thomas Joly

Le port de plaisance de Saint-Gilles-les-Bains est labellisé Pavillon Bleu 2026 pour la 5<sup>e</sup> année consécutive. Une reconnaissance de son engagement en faveur d'un tourisme nautique durable, renforcée par l'obtention du prix Thomas Joly pour une action dédiée à la préservation de la biodiversité nocturne.



Le port de plaisance de Saint-Gilles obtient la **labellisation Pavillon Bleu 2026**. Cette reconnaissance nationale, portée par l'association Teragir, distingue les plages et ports de plaisance engagés en faveur d'un tourisme durable.

Cette nouvelle labellisation vient saluer le travail mené sur le port de Saint-Gilles-les-Bains en matière de gestion environnementale, de qualité d'accueil des plaisanciers, de sensibilisation du public et de préservation des écosystèmes.

Le port reçoit également pour la deuxième année consécutive le **prix Thomas Joly** pour son action en faveur de la biodiversité nocturne : la diminution de l'intensité lumineuse sur certaines zones du port, dans le cadre des **Jours de la Nuit** du Parc National, notamment pour la protection des pétrels.

Le Pavillon Bleu 2026 fera prochainement l'objet d'un pavoisement officiel au port de Saint-Gilles.

TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

1, rue Eliard Laude - BP 50049  
97822 Le Port cedex

Tél : 02 62 32 12 12

courrier@tco.re

[www.tco.re](http://www.tco.re)

LA POSSESSION | LE PORT | SAINT-PAUL | TROIS-BASSINS | SAINT-LEU

